

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 16 3 8 /MPMEF/DGD DU 13 SEP 2013
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Codes occasionnel OP3 et OC3

Réf. : Circulaire n°1635 du 11/09/2013 portant codes occasionnels OP3 et OC3.

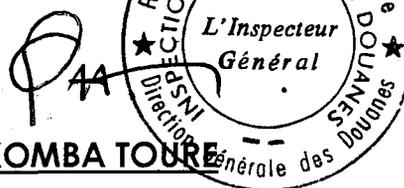
J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que les dispositions de ma circulaire visée en référence, sont rapportées.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS :

- Présidence de la république
- Primature
- MPMEF/CAB
- FEDRMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- WEBB FONTAINE
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Synd.Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans./SYNATRANS-CI
- Toutes Direction Douanes

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
PI L'INSPECTEUR GENERAL



BAKOMBA TOURE